



RESPONSABLE DE PRODUCTION VEGETALE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°11/C/18](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des em- ployeurs
- Travail isolé
- Co activité : autres agents, entreprises extérieures, usagers
- Rythme de travail variable : travaux saisonniers

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Contraintes posturales et articulaires : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupi, en torsion, maintien de bras en l'air et marche sur sol inégal ... ^(P)
- Gestes répétitifs ^(P)
- Manutentions manuelles et port de charges ^(P)
- Chute d'objet
- Chute de plain-pied
- Équipements de travail : sécateur, ...
- Exposition à des produits chimiques dangereux : utilisation de phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides,...) ; Exposition à d'autres produits (carburants, gaz d'échappement, ...) ^(P)
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : tétanos, leptospirose, morsures et piqûres d'insectes, allergies aux parasites et aux plantes...
- Incendie et explosion : locaux de stockage des produits
- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultra-violets solaires...) ^(P)

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Manutentions manuelles, port de charge et gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail
- Exposition à des produits chimiques dangereux : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Équipements de travail :
 - o Vérification périodique, entretien du matériel, maintien en conformité
- Manutentions manuelles et port de charges :
 - o utilisation de matériel de manutention adapté (chariot de manutention, pentes pour chargement sur remorque ou en véhicule...)
 - o diminution du poids des contenants et sacs (produits phytosanitaires, engrais ...)
- Contraintes posturales et articulaires :
 - o analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur
- Gestes répétitifs :
 - o alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- Exposition à des produits chimiques dangereux :
 - o substitution des produits dangereux, méthodes alternatives
 - o respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
 - o réglage et entretien des matériels servant au traitement
 - o installations sanitaires comprenant douche et lave-œil près du lieu de travail
- Incendie et Explosion :
 - o locaux adaptés (charges de batteries, stockage produits chimiques ...)
 - o vérification périodique des installations et du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments et dans les véhicules
- Ambiance climatique, thermique et humidité :
 - o cabines pour les engins, anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement et fourniture), horaires d'été
- Autre : trousse de premiers secours

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la tête : lunette ou visière de protection, masque à car- touche...
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité ...
- Protection corps : combinaison de protection...
- Autres : protection solaire, répulsifs à insectes

FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - o Utilisation des équipements de travail
 - o Utilisation des équipement de protection individuelle
 - o Utilisation des produits chimiques dangereux
 - o Certiphyto

- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - o Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - o Exposition aux CMR (Cancérogène, Mutagène, dangereux pour la Reproduction)
 - o Sensibilisation sur le risque de maladie de LYME
- Liées aux secours
 - o Gestes de premiers secours
 - o Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens d'extinction

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissance.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°9 : Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques ;
- Tableau n°19 : Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses) ;
- Tableau n°34 : Affections provoquées par les phosphates et dérivés d'alcoyle et dérivés et autres organophosphorés ;
- Tableau n°56 : Rage professionnelle ;
- Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures ;
- Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique ;
- Tableau n°66 : Rhinite et asthmes professionnels ;
- Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque ;
- Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel ;
- Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Tétanos
- Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
- Cancers cutanés liés à l'exposition solaire

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B
- Leptospirose
- Grippe
- Tuberculose (BCG)
- Encéphalite à tiques (selon la région)

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Une attestation d'exposition aux agents chimiques dangereux et/ou aux agents cancérogènes est remplie par l'autorité territoriale et le médecin de prévention et remise à l'agent à son départ de la collectivité.